

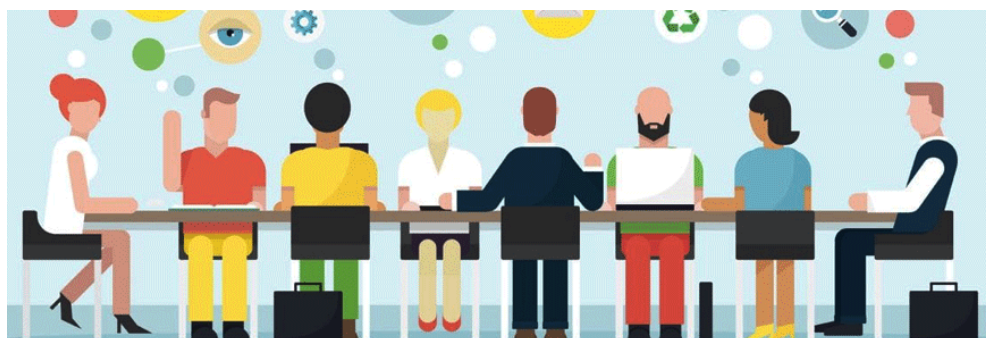
FLASH CSE

Séance plénière du 26 janvier 2022

Déclaration liminaire

Extrait :

"[...]nous souhaiterions que le recours à l'intérim des ASCT, assez conséquent sur certaines DDL de notre périmètre (rapporté au taux de recours sur l'ensemble de la SA Voyageurs), aboutisse à des recrutements pérennes. C'est d'ailleurs également le souhait émis par la DRH SA Voyageurs"



En préambule, l'ensemble des membres du CSE TER AURA a tenu à adresser ses meilleurs vœux pour 2022 à toutes les cheminotes et tous les cheminots de la BU TER AURA.

Désignation d'un second référent Harcèlement

En application du nouvel accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la mixité, en vigueur depuis le 10 novembre 2021, le CSE TER AURA a procédé à la désignation d'un second Référent Harcèlement, en la personne de Stéphane Ferraris. Pour rappel, Cécile Mousset, votre élue CSE UNSA, avait été désignée en tant que référente Harcèlement lors de la mise en place du CSE en 2019.

Déclaration intégrale



Retrouvez l'intégralité de l'accord en scannant ce code :





Vote pour la détermination des effectifs globaux du CSE TER AURA présents sur le périmètre de chaque CASI

Déclaration intégrale



Extraits de notre déclaration :

"La délégation UNSA FERROVIAIRE, demande la mise en place de titres-restaurants pour tous les agents qui sont rattachés à des RIE (restaurants inter-entreprises) non conventionnés par le CASI de Lyon, afin qu'ils puissent bénéficier d'une contribution/aide pour se restaurer sur leur lieu de travail."

"[...] en signe de contestation sur le fonctionnement du CASI de Lyon, **la délégation UNSA FERROVIAIRE s'abstiendra** sur le vote pour la détermination des effectifs globaux du CSE TER AURA présents sur le périmètre de chaque CASI."

DEPUIS PLUSIEURS MOIS EN EFFET, VOS REPRESENTANTS UNSA FERROVIAIRE AU CASI DE LYON N'ONT EU DE CESSÉ DE SOLLICITER LE SECRETAIRE DU CASI. TOUTES NOS DEMANDES SONT RESTEES SANS REPONSE. AUCUNE DE NOS PROPOSITIONS (CHEQUES CADEAUX, TICKETS-RESTAURANTS) N'ONT ETE ENTENDUES. QUANT A SAVOIR CE QU'IL ADVIENDRA DU BUDGET 2021 NON UTILISE ? SILENCE RADIO....



Retrouvez la consigne Congés "moins besoin" en scannant ce code :



Prochain CSE : 3 mars 2022

Vos élues et RS CSE TER AURA :

- › Marta HERAUD - 07.61.51.84.56
- › Cécile MOUSSET - 07.78.25.13.59
- › Anne JACQUIOT - 06.24.49.43.59
- › Valérie COLOMB - 06.12.98.62.25
- › Emma GIRAUD - 06.23.45.62.51



Consultation relative au dossier vidéo surveillance Brotteaux

- › Objectifs du projet pour la Direction : Prévention des atteintes aux personnes et contrôle de l'activité des salariés
- › Concernant ce 2ème point, l'UNSA Ferroviaire a demandé à ce que le code du travail soit appliqué (art.L2312-38) et que la consultation soit reportée au prochain CSE. Le Président a refusé au motif que le secrétaire (de l'OS majoritaire) avait accepté ce point à l'ordre du jour !
- › **Face à un dossier non abouti, et à une posture de la direction non conforme au code de travail et peu encline au dialogue social, l'UNSA Ferroviaire a décidé de voter CONTRE ce projet.**



UNSA-FERROVIAIRE RHONE-ALPES

45, rue Ste Geneviève - Le Polaris 1 - 69006 LYON

ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

